

Arrêté municipal
Portant abrogation de l'arrêté n°23*2026
Portant délégation de fonction et de signature
À la 2ème adjointe
Mme Valérie LOSSERAND-GARDIER

Le Maire de la commune de Saint Ferréol,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère au Maire d'une commune de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20/03/2026 fixant le nombre des adjoints à quatre,

Vu le procès-verbal des élections du Maire et des Adjoints du 20/03/2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire,

ARRÊTÉ

Article 1 : Mme Valérie LOSSERAND-GARDIER, 2ème Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Finances** : titres de recettes, mandats de dépense, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous les certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Suppléance du Maire en son absence,
- Animation des commissions dont elle a la charge,
- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers dans les domaines susvisés.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents se rapportant aux domaines mentionnés ci-dessus.

La signature par Mme Valérie LOSSERAND-GARDIER, des pièces et actes suivants, à savoir : tous les documents, pièces et contrats et autres documents signés par Monsieur le Maire et pour lesquels il a obtenu délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, devront être précédés de la formule suivante : « par délégation du maire ».

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Cette délégation peut être reportée à tout moment et sa validation, ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée. Celle-ci prend effet à compter de la publication du présent arrêté.

Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de

1 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » possible par le site internet www.telerecours.fr

https://www.saint-ferreol.com/documents_administratifs/62623





Commune de Saint-Ferréol
Haute-Savoie
5 place de la Mairie
74210 SAINT-FERRÉOL
04 50 44 56 36
accueil@saint-ferreol.com

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217402346-20260513-AR2026_39-AI

Arrêté municipal
Portant abrogation de l'arrêté n°23*2026
Portant délégation de fonction et de signature
À la 2ème adjointe
Mme Valérie LOSSERAND-GARDIER

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à l'intéressé, affiché et notifié à Madame la Préfète de Haute Savoie.

DESTINATAIRES :

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- Préfecture de Haute-Savoie
- Mme Valérie LOSSERAND-GARDIER
- Registre des Arrêtés

Saint-Ferréol, le 13 mai 2026
Philippe PRUD'HOMME, Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de

8 (ou 10) jours à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 15/05/2026 09:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Ferréol
https://www.saint-ferreol.com/documents_administratifs/62623

